

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-76 « SECTEUR RUE CENTRALE NORD-OUEST » MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-Z-00 TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À :

- Modifier la grille d'usages et normes H-415;
- Créer la grille d'usages et normes H-417;
- Modifier le plan de zonage afin de créer la zone H-417 à même une partie de la zone H-415;
- Encadrer le redéveloppement de la zone H-415.

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-76

- Avis est donné que lors d'une séance tenue le 13 septembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2009-Z-76 « secteur rue Centrale Nord-Ouest » modifiant le règlement de zonage 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à :
 - Modifier la grille d'usages et normes H-415;
 - Créer la grille d'usages et normes H-417;
 - Modifier le plan de zonage afin de créer la zone H-417 à même une partie de la zone H-415;
 - Encadrer le redéveloppement de la zone H-415.

Ce projet de règlement concerne la zone H-415.

ZONE VISÉE	ADRESSES CONCERNÉES
H-415	Centrale : 300 à 780

Ce projet de règlement, conformément à la Loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **26 octobre 2022 de 19 h à 21 h** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 5465 boulevard Marie-Victorin, à la Ville de Sainte-Catherine.

EXPLICATIONS

L'objet de cette assemblée publique est d'informer les citoyens des modifications qui seront apportées au règlement de zonage 2009-Z-00 dans le secteur de l'actuelle zone H-415, soit une portion de la rue Centrale du côté ouest (adresses paires) entre les boulevards Saint-Laurent et Marie-Victorin. Au cours de celle-ci, il vous sera présenté les résultats de l'atelier de consultation du 20 juin dernier, auquel plusieurs citoyens ont participé, ainsi que le premier projet de règlement de zonage qui répond aux préoccupations soulevées par les participants. Les citoyens et les organismes pourront s'exprimer et poser leurs questions concernant ce projet de règlement.

OBJET DU RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour objet principal de :

- Modifier la grille d'usages et normes H-415;
- Créer la grille d'usages et normes H-417;
- Modifier le plan de zonage afin de créer la zone H-417 à même une partie de la zone H-415;
- Encadrer le redéveloppement de la zone H-415.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le règlement peut être consulté aux Services des affaires juridiques et greffe, sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, à Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h. De plus, toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité, dans la section *Avis publics*.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 19 octobre 2022



Mme Danielle Chevette, greffière par intérim